

N° 1/06.2020**EXTENSION DE PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA****UAPE LA PARENT'AISE À ECHANDENS, 12 PLACES PARASCOLAIRES LE MERCREDI MATIN DÈS AOÛT 2020****UAPE L'ECUREUIL MALIN À ETOY, 12 PLACES PARASCOLAIRES DÈS AOÛT 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PRÉAMBULE

Conformément à la décision du Conseil Intercommunal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2016, le Comité de direction vous informe de l'utilisation de la délégation de compétences concernant la création de places d'accueil parascolaire.

2. ARGUMENTAIRE**1. UAPE La Parent'aise à Echandens
Extension de 12 places le mercredi matin dès août 2020**

L'UAPE La Parent'aise est membre du Réseau AJEMA depuis 2009 et dispose d'une autorisation d'exploiter de 36 places d'accueil pour les élèves de la 1^{ère} à la 8^{ème} Harmos. Elle est ouverte actuellement 5 jours par semaine et offre 24 places le matin, 36 places à midi et 36 places l'après-midi.

Son taux d'occupation moyen de 93.78% peut être qualifié de très bon.

Actuellement, les 1P sont pris en charge le mercredi matin par le jardin d'enfant « Les Bisounours », d'une capacité de 10 places. En raison du départ à la retraite de la responsable, ce jardin d'enfant fermera définitivement en juillet 2020.

En augmentant les places d'accueil le mercredi matin de 12 places, l'UAPE pourrait répondre de manière plus satisfaisante à la demande des enfants déjà placés et à celle des enfants en liste d'attente.

La commune d'Echandens comptabilise 256 enfants en âge LAJE, le taux de couverture de la demande atteindrait ainsi 14.1% par rapport au potentiel d'élèves. A noter que le collège accueille environ 160 élèves, l'augmentation de 12 places le mercredi matin offrirait ainsi un taux de couverture de 22.5% de la demande par rapport au nombre d'élèves.

Il est à relever que le montant à charge du réseau pour la période d'août à décembre 2020, est de l'ordre de CHF 7'250.- puisqu'il s'agit uniquement de l'accueil du mercredi matin et que le renforcement de l'effectif est faible pour cet encadrement supplémentaire.

Etant donné que cette extension concerne des places parascolaires, ce montant sera pris en charge principalement par la commune d'Echandens.

2. UAPE l'Ecureuil Malin à Etoy Extension de 12 places dès août 2020

Cette structure parascolaire a été créée en août 2011, elle est ouverte 5 jours par semaine durant 38 semaines pour les enfants de la 1P à la 8P. Au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de l'OAJE de 36 places, cette UAPE offre actuellement 24 places.

Le taux d'occupation actuel moyen de cette structure peut être qualifié de bon avec 90.55 %.

L'UAPE est générée par l'Association Pomme-Cannelle qui prend également en charge l'UAPE de Buchillon (36 places) et de Lavigny (36 places). Lors de la rentrée scolaire 2019-2020, la direction des écoles a principalement enclassé les enfants dans l'école de leur lieu de domicile, ce qui a permis de supprimer des bus. Les transferts des enfants entre les différentes UAPE n'étant plus possibles suite à ses suppressions, il devient difficile de répondre à la demande sur la commune d'Etoy. En parallèle, des réductions de groupe au sein de l'UAPE de Buchillon et de Lavigny ont été observées. En augmentant les places d'accueil de l'Ecureuil Malin à 12 places, la planification du placement des enfants sur les différents sites serait optimisée et les déplacements des enfants seraient réduits.

Les communes commune d'Etoy, de Lavigny et de Buchillon comptabilisent 641 enfants en âge LAJE, le taux de couverture de la demande atteindrait ainsi 16.8% par rapport au potentiel d'élèves. A noter que les 4 établissements scolaires accueillent 441 élèves, l'augmentation de 12 places offrirait ainsi un taux de couverture de 24.5% de la demande par rapport au nombre d'élèves.

Il est à relever que le montant à charge du réseau pour la période d'août à décembre 2020, est de l'ordre de CHF 19'000.- En parallèle, une baisse des coûts au sein des structures de Buchillon et de Lavigny est attendue suite à l'optimisation de la répartition des enfants.

Etant donné que cette extension concerne des places parascolaires, ce montant sera pris en charge principalement par les communes d'Etoy, de Buchillon et de Lavigny.

3. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, le CODIR a approuvé l'extension de 12 places le mercredi matin dès août 2020 au sein de l'UAPE « La Parent'aise », ainsi que l'extension de 12 places dès août 2020 au sein de l'UAPE « L'Ecureuil Malin », conformément à la décision du Conseil intercommunal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2016.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 2 juillet 2020.

ARASMAC


Sylvie Padio
Présidente


Daniel Vouillamoz
Directeur

Communication présentée au Conseil intercommunal en séance du 24 septembre 2020.